



**DIRECTIVES POUR LES
DEMANDES DE SUBVENTION 2021**

Aperçu

Le ***Défi Ensemble, tout va mieux de ParticipACTION*** est un défi national annuel d'activité physique qui a pour but d'amener les communautés d'un océan à l'autre à s'asseoir moins et bouger plus, ensemble. Du 1^{er} au 30 juin 2021, nous lançons le défi à tous les Canadiens d'être actifs et d'intégrer l'activité physique là où ils vivent, étudient, travaillent et jouent.

En tant qu'individu ou organisation, nous vous invitons à bouger et à faire le suivi du nombre de minutes d'activité physique que vous accomplissez afin d'aider votre communauté à être reconnue comme un endroit où on valorise un mode de vie actif. Au terme du Défi, nous soulignerons les efforts des communautés en désignant des gagnants régionaux et, ultimement, en couronnant une communauté comme étant la **Communauté la plus active au Canada!**

Afin de soutenir les organisations qui aimeraient créer des événements accessibles au public ou mobiliser des programmes d'activités physiques pendant la durée du défi, ParticipACTION a mis sur pied un programme de microsubventions. Le montant des microsubventions varie entre 250 \$ et 1 000 \$ et peut servir à couvrir les frais d'instructeurs qualifiés, d'équipements, de location, de marketing et de promotion ainsi que d'autres frais qui amélioreraient l'impact de l'événement ou du programme. Voici quelques exemples de programmes en continu et d'événements admissibles : séances d'essai hebdomadaires, programmes multisports ou multi-activités, portes ouvertes, événements scolaires, défis du maire, journées d'essai ou de découverte sportive, courses locales récréatives ou événements virtuels comme des courses virtuelles ou cours sur Zoom (note : comme votre santé nous tient à cœur, veuillez respecter les directives et recommandations locales en matière de santé publique).

Le ***Défi Ensemble, tout va mieux de ParticipACTION*** est soutenu par l'**Agence de la santé publique du Canada, Sport Canada** et la **Fondation Trillium de l'Ontario**.

Échéancier

Les demandes de subvention seront acceptées dès **9 h 00 HNE le lundi 25 janvier 2021, et jusqu'à 17 h 00 HNE le vendredi 26 février 2021.**

Il y aura un seul cycle pour le dépôt de demandes de subvention. Chaque candidat sera informé par courriel de la décision concernant le financement, environ un mois après la date limite de la période de dépôt des demandes de subvention. La totalité du montant accordé sera payé en un seul versement, deux à trois semaines après la décision.

Organisations admissibles

Les demandes peuvent être soumises, individuellement ou en partenariat, par les :

- Organisations et associations communautaires ou à but non lucratif qui peuvent offrir des opportunités de participation à des activités physiques ou sportives dans leur communauté, que ce soit lors d'événements ou par des programmes
- Municipalités
- Écoles
- Communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis
- Organisations sportives nationales et provinciales, organisations multisports et clubs sportifs locaux
- Les organisations pouvant rejoindre tous les groupes sous-représentés de la population – exemples : LGBTQ2S+, jeunes, personnes âgées, personnes ayant une limitation, minorités visibles, nouveaux arrivants, groupes représentant des régions rurales, communautés linguistiques minoritaires, Autochtones, personnes ayant un faible revenu, etc.

Directives relatives à l'admissibilité

Les critères d'admissibilité sont les suivants :

- Le programme/événement doit avoir lieu au Canada.
- L'activité doit se dérouler au mois de juin, dans sa totalité ou en partie. Pour des fins de précision, les exemples suivants SONT ADMISSIBLES :
 - 8 juin
 - 8 juin au 11 juin
 - 25 mai au 8 juin
 - 8 juin au 3 juillet
 - 1^{er} mai au 1^{er} août
- Le programme/événement doit être officiellement inscrit sur le site web de ParticipACTION.
- Une seule demande de subvention par programme/événement sera acceptée.
- Les organisations doivent présenter plusieurs demandes de subventions si elles prévoient réaliser différents événements ou faire la promotion de différents programmes pendant la durée du Défi. Le montant maximal qu'une organisation peut recevoir est de 1 000 \$ pour l'ensemble des programmes ou événements.
- Tous les récipiendaires **doivent faire le suivi de l'activité physique faisant l'objet de la subvention pendant la durée du Défi au www.participaction.com/challenge**
- Tous les récipiendaires **doivent compléter un sondage post-événement en ligne dans un délai d'un mois suivant la fin du programme ou de l'événement.**
- Le manquement à enregistrer ses minutes et à compléter le sondage rendra l'organisation inadmissible à de futures demandes de subvention auprès de ParticipACTION.

Critères d'évaluation des demandes de subvention

L'évaluation des demandes de subvention sera effectuée selon les critères suivants :

- Démonstration de pratiques équitables et inclusives qui maximisent les opportunités d'activités physiques, sportives et récréatives dans la communauté.
- Potentiel du programme/événement à inspirer et encourager la participation à des sports et activités physiques chez un nombre important d'individus. Les activités peuvent être plusieurs programmes ou événements à petite échelle se déroulant virtuellement ou à l'extérieur, en respectant la distanciation physique.
- Besoins financiers – valeur ajoutée que le financement apporte au programme/événement, qui ne serait pas réalisable autrement?
- Le programme ou l'événement est accessible à tous, peu importe leur niveau d'habiletés, gratuitement ou à faible coût.
- Le recours à des instructeurs qualifiés pendant l'événement ou le programme est fortement encouragé, le cas échéant (PNCE, Premiers soins, High Five, Littératie physique 101 ou autres certificats ou formations pour des programmes de développement d'habiletés).
- Capacité de l'événement ou du programme à promouvoir le **Défi Ensemble, tout va mieux de ParticipACTION** (grâce au marketing, à la promotion ou aux affiches/dépliants disponibles sur place) auprès des individus et à les encourager à s'inscrire et faire le suivi de leurs minutes d'activité en téléchargeant l'application de ParticipACTION ou en visitant le site www.participACTION.com
- La répartition géographique du financement à travers les différentes régions du Canada sera considérée dans la décision. Une considération particulière sera également portée aux événements ou programmes représentatifs de la diversité du Canada, inclusifs et accessibles à tous, peu importe leur niveau d'habiletés, seront également priorités.

Comité de sélection

- Les demandes de subventions admissibles seront évaluées par un comité composé d'employés de ParticipACTION et de partenaires du milieu de l'activité physique, du sport et des loisirs. Le comité fonde ses recommandations sur l'admissibilité et les critères d'évaluation décrits dans ces présentes directives, en tenant compte des besoins organisationnels, communautaires et régionaux de chaque candidat.

Dépenses

- Les dépenses doivent être directement reliées aux coûts encourus pour la réalisation d'une activité physique ou la participation à un sport ou le soutien apporté pour la rendre accessible et inclusive. Les dépenses admissibles comprennent :
 - Équipement sportif,
 - Frais de formation/entraîneur

- Locations d'installation/local etc.
 - Transports
 - Nutrition
 - Coûts associés à la réalisation d'une activité virtuelle
 - Coût pour faire en sorte que l'activité respecte les directives de santé publique
 - Frais de garderie pour les participants pendant un événement
 - Frais d'hébergement requis pour la participation en présentiel comme le langage des signes, le sous-titrage, un assistant personnel etc.
- Le Défi Ensemble, tout va mieux n'appuiera pas d'événements qui ne sont pas reliés au sport et à l'activité physique. Des exemples d'activités qui ne seraient pas retenues comprennent les célébrations publiques en équipe à la fin de l'année et les fêtes privées.
 - Voici d'autres exemples de dépenses inadmissibles
 - Frais de performance
 - Dépenses en capital (rénovation, construction, équipement informatique)
 - Déficits encourus lors d'activités antérieures
 - Prix ou récompenses
 - Compétitions ou dépenses encourues avant la demande de financement.

Conditions et restrictions

- Le ***Défi Ensemble, tout va mieux de ParticipACTION*** doit être mentionné là où il est possible de le faire sur le matériel relié à l'événement financé. Une trousse numérique comprenant des logos, des directives, du matériel promotionnel et des outils pour les médias sociaux sera disponible sur le site web de ParticipACTION dès le mois de mars 2020.
- Pour que leur demande de subvention soit valide, les candidats devront inscrire leur programme ou événement sur le site web de ParticipACTION et compléter un sondage en ligne post-programme ou événement. Le sondage devrait détailler l'utilisation des fonds ainsi que les résultats de leur programme ou événement. Le sondage doit être complété dans un délai d'un mois après la fin de l'événement. Le lien pour ce sondage sera envoyé par courriel à l'organisateur de l'événement.

Dans le cadre du Défi Ensemble, tout va mieux, ParticipACTION se réserve le droit de publier le nom de l'organisation récipiendaire et le montant final accordé. En complétant cette demande de subvention, vous acceptez les conditions mentionnées ci-haut.

Pour déposer une demande ou obtenir plus d'information sur le *Défi Ensemble, tout va mieux de ParticipACTION*, veuillez visiter le :

<https://www.participaction.com/fr-ca/programmes/le-defi-ensemble>

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous au :

info@participaction.com